



No de résolution  
ou annotation

2 juin 2025

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le lundi 2 juin 2025 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Charles Mallette, la conseillère Katherine Dubois et les conseillers Gérard Tremblay, Clifford Lancaster, Guy Boutin et Kevin Stoddard. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent.

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le 2 juin 2025 à 19 h

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal - Assemblée régulière du 5 mai 2025**
- 4. Période de questions - Sujets généraux**
- 5. Urbanisme**
  - 5.1. Membre du comité consultatif d'urbanisme - MM. Philippe Collard et Robert Drouin - Candidature
  - 5.2. Règlement numéro 350 modifiant le Règlement de zonage numéro 108 pour intégrer une partie de la zone R-29 à la zone Rp-8 et autoriser la construction d'habitation unifamiliale jumelée dans la zone R-29 et habitations multiplex à 3 étages dans la zone Rp-8 sous certaines conditions et modifiant l'article 29 du Règlement de lotissement numéro 109
    - 5.2.1. Demande d'approbation référendaire - Dépôt d'une pétition
    - 5.2.2. Adoption du règlement
  - 5.3. Règlement numéro 351 modifiant l'article 12 du Règlement de permis et certificats numéro 111
    - 5.3.1. Avis de motion
    - 5.3.2. Premier projet - Adoption
  - 5.4. 685, rue des Saules - Marges latérales - Dérogation mineure
  - 5.5. 72, rue Coiteux - Modifier les galeries existantes, l'escalier, le balcon et la porte d'entrée secondaire
  - 5.6. 320, rue Cleevemont - Construction patio dans la cours arrière
  - 5.7. 104, rue Aberdeen - Construction d'un pignon en façade
  - 5.8. Comité de démolition - Nominations
  - 5.9. Développement l'Équerre - Développement Richmond
  - 5.10. Projet OASIS - Volet 3 - Demande de prolongation
- 6. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**
  - 6.1. Asphalte - Autorisation appel d'offres - Lancement
  - 6.2. Conteneurs - Aréna - Autorisation d'achat
- 7. Service récréatif**
  - 7.1. Ministère de la Santé et des Services sociaux - Programme d'infrastructures municipales pour les aînés - Aide financière
  - 7.2. La Fête nationale du Québec - Demande de subvention - Accordée
  - 7.3. Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour - Demande de subvention - Autorisation
  - 7.4. Hydro-Québec - Option de gestion de la demande de puissance - Aréna
  - 7.5. Dépenses mensuelles par la directrice du Service récréatif - Approbation
  - 7.6. Water Splash - Jeux d'eau - Proposition d'équipements



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 7.7. Régie des alcools, des courses et des jeux - Vendredis en folie et activités au nom de la Ville - Avis de demande de permis d'alcool

### **8. Administration – Direction générale**

- 8.1. Nouveau schéma d'aménagement et de développement MRC
- 8.2. Chemin de fer St-Laurent & Atlantique – Application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires du chemin de fer St-Laurent & Atlantique pour l'année 2025
- 8.3. 9470-2339 Québec inc. – 32-34, rue Belmont – Avis d'engagement de responsabilité
- 8.4. Rapport annuelle 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle – Adoption
- 8.5. Politique à l'égard du comité de santé et sécurité du travail – Adoption
- 8.6. Politique générale en matière de SST – Adoption
- 8.7. UQAM-ETS - Étude pour l'identification de l'influence de l'eau de surface sur vos sources souterraines d'eau potable municipale - Demande de collaboration
- 8.8. Syndicat national des employés de la Ville de Richmond – Convention collective de travail 2025-2030
- 8.9. Mandat – Équité salariale

### **9. Police, incendies et sécurité civile**

- 9.1. Sûreté du Québec – Bail - Location

### **10. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses**

- 10.1. Imposition de tarifs douaniers par le gouvernement américain – Renforcement de l'économie locale – Demande d'appui - Ulverton
- 10.2. Corporation de développement industriel de la région de Richmond – Parc Industriel Marc-André-Martel – Invitation à l'inauguration
- 10.3. Centre d'Art de Richmond et la paroisse Sainte-Bibiane – Vente de fleurs - Commandite
- 10.4. Club Joyeux de l'Âge d'Or de Richmond-Melbourne inc. – Reddition de compte
- 10.5. Fête Nationale & Confédération - The Record et Journal Actualités-L'Étincelle – Publicité
- 10.6. Trans-Appel – Nouveau plan de développement – Résolution 2025-05-05-20 – Suivi
- 10.7. Les Semeuses de Pas – Rose trip Maroc 2025 – Demande de commandite

### **11. Correspondances diverses**

- 11.1. Expo des Jeunes de Richmond – Remerciements
- 11.2. Sclérose en plaques Canada (Division du Québec) – Remerciements

### **12. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)**

- 12.1. Liste des chèques et dépôts directs émis
- 12.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser
- 12.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

### **13. Période de questions – Sujets à l'ordre du jour**

### **14. Affaires nouvelles**

### **15. Levée de la réunion**

### **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 2025-06-02-01
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.  
(Adoptée)
- 2025-06-02-02
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2025**  
CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mai 2025 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée régulière du 5 mai 2025 soit adopté tel que rédigé.  
(Adoptée)
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS – SUJETS GÉNÉRAUX**
- 4.1. **M. Arthur Molinier – Bruit train et jeux d'eau**  
M. Molinier souhaite connaître l'état du dossier concernant les sifflets du train.
- 4.2. **M. Réal Guay – Moulée vallée**  
M. Guay se demande quand les matériaux seront déplacés.
- 4.3. **M. Richard Hébert – Transport – Rue Thomas**  
M. Hébert veut savoir ce que la Ville a prévu concernant la circulation automobile avec le développement domiciliaire prévu sur la rue Thomas.
- 4.4. **Hillary Johnston – Rue Thomas**  
M<sup>me</sup> Johnston se questionne sur la gestion de l'eau du terrain de la rue Thomas.
- 2025-06-02-03
5. **URBANISME**
- 5.1. **Membre du comité consultatif d'urbanisme – MM. Philippe Collard Robert Drouin - Candidatures**  
IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de nommer MM. Philippe Collard et Robert Drouin membres du comité consultatif d'urbanisme, et que leurs mandats se terminent en décembre 2025.  
(Adoptée)
- 5.2. **Règlement numéro 350 modifiant le Règlement de zonage numéro 108 pour intégrer une partie de la zone R-29 à la zone Rp-8 et autoriser la construction d'habitation unifamiliale jumelée dans la zone R-29 et habitations multiplex à 3 étages dans la zone Rp-8 sous certaines conditions et modifiant l'article 29 du Règlement de lotissement numéro 109**
- 5.2.1. **Demande d'approbation référendaire – Dépôt d'une pétition**  
Le directeur général dépose une pétition comportant 30 signatures des résidents du secteur, demandant la tenue d'un référendum au sujet du projet de Règlement 350.
- 2025-06-02-04
- 5.2.2. **Adoption du règlement**  
CONSIDÉRANT le dépôt d'une pétition demandant la tenue d'un référendum;  
CONSIDÉRANT la grande opposition des citoyens au projet de Règlement 350 apportant des modifications aux zones Rp-8 et R-29;  
POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité des



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

membres du conseil que le projet de Règlement numéro 350 modifiant le Règlement de zonage numéro 108 pour intégrer une partie de la zone R-29 à la zone Rp-8 et autoriser la construction d'habitation unifamiliale jumelée dans la zone R-29 et habitations multiplex à 3 étages dans la zone Rp-8 sous certaines conditions et modifiant l'article 29 du Règlement de lotissement numéro 109 soit rejeté.

(Adoptée)

### 5.3. Règlement numéro 351 modifiant l'article 12 du Règlement de permis et certificats numéro 111

2025-06-02-05

#### 5.3.1. Avis de motion

La conseillère Dubois donne un avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le Règlement numéro 351 modifiant l'article 12 du Règlement de permis et certificats numéro 111.

(Adoptée)

2025-06-02-06

#### 5.3.2. Premier projet – Adoption

**CONSIDÉRANT** QU'au deuxième alinéa de l'article 113 paragraphe 12°, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit qu'une municipalité peut régir ou restreindre, par zone, entre autres, l'abattage d'arbres, ainsi d'obliger tout propriétaire à garnir son terrain de gazon, d'arbustes ou d'arbres;

**CONSIDÉRANT** QU'à l'article 233.1, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que quiconque exécute un abattage d'arbre fait en contravention d'une disposition réglementaire adoptée en vertu du paragraphe 12° du deuxième alinéa de l'article 113 doit être sanctionné;

**CONSIDÉRANT** QUE le Règlement de permis et certificats numéro 111 ne prévoit pas une sanction pour l'abattage d'arbre;

**CONSIDÉRANT** QU'il est donc nécessaire de prévoir des sanctions conformes à l'article 233.1 de ladite LAU;

**CONSIDÉRANT** QUE la Ville souhaite régir ou restreindre l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée;

**CONSIDÉRANT** QUE la Ville de Richmond doit apporter des modifications au Règlement de permis et certificat numéro 111 afin de mieux encadrer les sanctions relatives à l'abattage d'arbre;

**CONSIDÉRANT** QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par la conseillère Dubois lors de la séance du 2 juin 2025;

**POUR CES MOTIFS, IL EST** proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le premier projet de Règlement numéro 351 modifiant l'article 12 du Règlement de permis et certificats numéro 111.

(Adoptée)

2025-06-02-07

### 5.4. 685, rue des Saules – Marges latérales - Dérogation mineure

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme les marges de recul latérales du bâtiment principal, implanté sur le lot portant le numéro 6 433 389, sis au 685, rue des Saules;

**CONSIDÉRANT** QUE la marge de recul latérale est de 1,95 mètre et que la marge latérale minimale est de 3,86 mètres;

**CONSIDÉRANT** QUE le règlement de zonage n° 108 stipule que la marge de recul latérale minimale soit de 2 mètres;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage n° 108 stipule que la marge latérale minimale soit de 4 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure est de 0,05 mètre et de 0,14 mètre, afin de régulariser la marge de recul latérale minimale et la marge latérale minimale du côté opposé;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme jugent que la demande respecte le règlement numéro 322 portant sur les dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru le 14 mai 2025 dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** personne ne s'est objecté à la demande de dérogation mineure;

**POUR CES MOTIFS, IL EST** proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une dérogation mineure de 0,05 mètre et de 0,14 mètre, au propriétaire du bâtiment établi sur le numéro de lot 6 433 389, sis au 685, rue des Saules, afin de régulariser respectivement la marge de recul latérale minimale et la marge latérale minimale du côté opposé, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2025-06-02-08

**5.5. 72, rue Coiteux – Modifier les galeries existantes, l'escalier, le balcon et la porte d'entrée secondaire**

**CONSIDÉRANT** la demande qui vise à modifier, avec du bois traité, les galeries existantes, l'escalier et le balcon situé sur la façade principale et également de changer la porte d'entrée secondaire sur le côté gauche;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

**POUR CES MOTIFS, IL EST** proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance d'un permis de rénovation au propriétaire du 72, rue Coiteux pour modifier, avec du bois traité, les galeries existantes, l'escalier et le balcon situé sur la façade principale et également de changer la porte d'entrée secondaire sur le côté gauche, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2025-06-02-09

**5.6. 320, rue Cleevemont – Construction d'un patio dans la cours arrière**

**CONSIDÉRANT** la demande qui vise la construction d'un patio, mesurant 20' x 11', dans la cour arrière;

**CONSIDÉRANT QUE** le toit du patio sera complètement recouvert par un revêtement en tôle architecturale, dont la couleur sera l'ardoise pour faire un rappel à l'ardoise qui se trouve sur le toit de la maison;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

**POUR CES MOTIFS, IL EST** proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance d'un permis de rénovation au propriétaire du 320, rue Cleevemont pour la construction d'un patio, mesurant 20' x 11' dans la cour arrière et que le toit du patio sera



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

complètement recouvert par un revêtement en tôle architecturale, de couleur ardoise pour faire un rappel à l'ardoise qui se trouve sur le toit de la maison, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2025-06-02-10

### 5.7. 104, rue Aberdeen – Construction d'un pignon en façade

**CONSIDÉRANT** la demande qui vise la construction d'un pignon dans l'entrée principale, afin de permettre une meilleure illumination à l'intérieur de l'habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

**POUR CES MOTIFS, IL EST** proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance du permis de rénovation au propriétaire du 104, rue Aberdeen pour la construction d'un pignon dans l'entrée principale, afin de permettre une meilleure illumination à l'intérieur de l'habitation, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2025-06-02-11

### 5.8. Comité de démolition - Nominations

**IL EST** proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que les conseillers Guy Boutin, Gérard Tremblay et le maire Bertrand Ménard soient nommés au comité de démolition, le conseiller Clifford Lancaster est nommé comme substitut.

(Adoptée)

2025-06-02-12

### 5.9. Développement l'Équerre – Développement Richmond

**CONSIDÉRANT QUE** Développement Richmond souhaite développer un secteur résidentiel au bout des rues Aberdeen et Dufferin (lot n° 6 395 675);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet présenté offrira des logements, unifamiliale et/ou jumelé;

**CONSIDÉRANT** le projet présenté aux membres du conseil;

**POUR CES MOTIFS, IL EST** proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond se montre favorable au projet exposé par Développement Richmond et invite les promoteurs à poursuivre leurs démarches en vue de la réalisation du projet de développement domiciliaire.

(Adoptée)

2025-06-02-13

### 5.10. Projet OASIS – Volet 3 – Demande de prolongation

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Richmond souhaite atténuer la problématique liée aux vagues de chaleur accablantes et aux précipitations abondantes, phénomènes météorologiques de plus en plus fréquents en raison des changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme OASIS, mis en place par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), vise à soutenir les municipalités dans l'adaptation aux changements climatiques par la mise en œuvre de projets de verdissement, afin de réduire les impacts des vagues de chaleur et des pluies abondantes;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme OASIS comprend trois volets, à savoir :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- Volet 1 : Soutenir les organismes municipaux et les communautés autochtones dans la planification de projets de verdissement, incluant l'analyse des risques liés à la chaleur et aux précipitations, l'identification de solutions d'adaptation par le verdissement, l'analyse coûts-bénéfices et la résilience des infrastructures vertes ciblées, ainsi que des activités de concertation ;
- Volet 2 : Soutenir la mise en place d'infrastructures vertes permettant de prévenir et de réduire les impacts des vagues de chaleur et des précipitations intenses, en priorisant les emplacements vulnérables selon une analyse de risques ;
- Volet 3 : Soutenir l'entretien des infrastructures vertes financées dans le cadre du volet 2, incluant l'élaboration et l'adoption d'une stratégie de pérennisation de ces infrastructures ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Richmond a obtenu une subvention de 149 000 \$ dans le cadre du volet 1 du programme OASIS, permettant d'effectuer une analyse approfondie des vulnérabilités du territoire, d'identifier les sites prioritaires, et de concevoir les interventions;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est en voie de compléter le volet 1, avec une échéance prévue pour août 2025, conformément aux exigences du programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville prévoit déposer une demande pour le volet 2 prochainement, afin de réaliser, notamment, la construction d'ouvrages de gestion durable des eaux pluviales et de verdissement à partir du printemps 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt d'une demande pour le volet 3 est conditionné à l'avancement d'au moins 50 % des activités du volet 2, ce qui ne sera pas réalisable avant la date limite du 31 décembre 2025 à midi, étant donné que les travaux débuteront au printemps 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le volet 3 revêt une importance stratégique pour la Ville, en ce qu'il permettrait de pérenniser les infrastructures vertes, d'assurer leur entretien à long terme, de mesurer les retombées des innovations et de développer une approche répliquable sur l'ensemble du territoire, dans un contexte d'obligation de mise en œuvre d'un plan de gestion des actifs (PGA);

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien et le maintien des actifs en infrastructures vertes représentent un défi d'adaptation et de changement de pratiques pour les municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite assurer la qualité et l'efficacité dans le temps des ouvrages financés par le MELCCFP et par les contribuables de Richmond;

**POUR CES MOTIFS, IL EST** proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de :

1. **SOLLICITER** un délai supplémentaire auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le dépôt de la demande de subvention au volet 3 du programme OASIS, afin de permettre à la Ville de respecter l'obligation d'avoir complété au moins 50 % des activités du volet 2 avant la date limite du 31 décembre 2025;
2. **RAPPELER** l'engagement de la Ville en faveur de la résilience climatique, de la transition écologique, et de la pérennisation des infrastructures vertes sur son territoire;
3. **D'AUTORISER** la direction générale à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire suivre cette demande auprès du MELCCFP.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

(Adoptée)

2025-06-02-14

### 6. VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX

#### 6.1. Asphalte – Autorisation appel d’offres – Lancement

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du conseil qu’un appel d’offres pour l’achat d’asphalte soit lancé par le directeur général.

(Adoptée)

2025-06-02-15

#### 6.2. Conteneurs – Aréna – Autorisation d’achat

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du conseil d’accepter la proposition de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour l’achat de deux conteneurs pour l’aréna, au coût total de 3 966 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

### 7. SERVICE RÉCRÉATIF

#### 7.1. Ministère de la Santé et des Services sociaux - Programme d’infrastructures municipales pour les aînés – Aide financière

Le directeur général fait part d’une correspondance reçue du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le Programme d’infrastructures municipales pour les aînés indiquant que l’aide financière demandé n’a pas été accordée.

#### 7.2. La Fête nationale du Québec - Demande de subvention – Accordée

Le directeur général fait part d’une correspondance reçue de la Société nationale de l’Estrie indiquant qu’une aide financière de 2 193,75 \$ est accordée à la Ville de Richmond pour la réalisation des célébrations locales de la Fête nationale.

2025-06-02-16

#### 7.3. Conseil Sport Loisir de l’Estrie – Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour - Demande de subvention – Autorisation

**CONSIDÉRANT** la hausse des enfants avec des besoins particuliers au camp de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des loisirs de Richmond Inc. est l’organisme responsable du camp de jour municipal de la région de Richmond;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission est responsable de l’embauche des animateurs et accompagnateurs pour le camp de jour;

**POUR CES MOTIFS, IL EST** proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du conseil d’autoriser la directrice de Service récréatif à déposer une demande de subvention salariale au Conseil Sport Loisir de l’Estrie pour répondre aux besoins d’accompagnement des personnes handicapées en contexte de camp de jour; **QUE** le directeur général et la directrice de Service récréatif soient autorisés à signer tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

#### 7.4. Hydro-Québec - Option de gestion de la demande de puissance – Aréna

Le directeur général dépose le rapport d’Hydro-Québec sur la gestion de la demande de puissance à l’aréna démontant des économies d’argent.

2025-06-02-17

#### 7.5. Dépenses mensuelles par la directrice du Service récréatif – Approbation

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du conseil de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

prendre acte du dépôt et entérinent la liste des dépenses mensuelles effectuées par la directrice du Service récréatif.

(Adoptée)

2025-06-02-18

### 7.6. Water Splash – Jeux d'eau – Proposition d'équipements

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 2025-6193 de Water Splash pour la fourniture des modules de jeux d'eau à être installés à la place des Loisirs, au montant de 99 400 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2025-06-02-19

### 7.7. Régie des alcools, des courses et des jeux - Vendredis en folie et activités au nom de la Ville - Avis de demande de permis d'alcool

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la directrice du Service récréatif, M<sup>me</sup> Marie-Andrée Ménard, à présenter toute demande de permis d'alcool, au nom de la Ville, auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour les différents événements et activités.

(Adoptée)

2025-06-02-20

## 8. ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

### 8.1. Nouveau schéma d'aménagement et de développement MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC a amorcé le processus afin de se doter d'un nouveau schéma d'aménagement de développement conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

CONSIDÉRANT QUE ce schéma constitue un outil de planification ayant des impacts majeurs tant territorial qu'économique et social;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de schéma d'aménagement et de développement a partiellement été présenté aux municipalités et n'ont pas pu pour le moment évaluer l'ensemble des impacts sur leur territoire

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'affectation du territoire et le document complémentaire n'ont pas été présentés;

CONSIDÉRANT QUE la décision d'adopter le projet de schéma d'aménagement et de développement nous apparaît précipité et qu'il pourrait avoir des impacts négatifs et irréversibles sur la planification des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE le processus subsidiaire impose la pleine participation des municipalités locales et que les décisions d'aménagement soient présentées;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration et la transparence sont essentiels pour en arriver à un consensus;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond demande à la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François de reporter, pour fin d'analyse complète et exhaustive, le projet de schéma d'aménagement et de développement; et invite la MRC du Val-Saint-François à organiser de nouvelles rencontres avec les directions générales et les représentants municipaux pour mieux transmettre les conséquences locales du projet de schéma d'aménagement et de développement, notamment de son plan d'affectation et de son document complémentaire.

(Adoptée)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 2025-06-02-21
- 8.2. **Chemin de fer St-Laurent & Atlantique – Application d’herbicides pour l’entretien annuel des emprises ferroviaires du chemin de fer St-Laurent & Atlantique pour l’année 2025**  
Le directeur général fait part d’une lettre reçue de Chemin de fer St-Laurent & Atlantique avisant que la compagnie Davey Tree sera mandatée pour accomplir les travaux de contrôle de la végétation sur la portion du ballast du corridor ferroviaire du chemin de fer St-Laurent & Atlantique et ce, du 2 juin au 30 septembre 2025.
- 8.3. **9470-2339 Québec inc. – 32-34, rue Belmont – Avis d’engagement de responsabilité**  
Les membres du conseil prennent connaissance d’un avis d’engagement de responsabilité mentionnant que la responsabilité de la municipalité pourrait être engagée à la suite de l’incendie survenu au 32-34, rue Belmont.
- 2025-06-02-21
- 8.4. **Rapport annuelle 2024 sur l’application du règlement de gestion contractuelle – Adoption**  
**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 287 portant sur la gestion contractuelle;  
**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général présente et dépose le rapport annuel 2024 sur la gestion contractuelle;  
**POUR CES MOTIFS, IL EST** proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l’unanimité par les membres du conseil d’accepter le Rapport annuel 2024 sur l’application du règlement de gestion contractuelle.  
  
(Adoptée)
- 2025-06-02-22
- 8.5. **Politique à l’égard du comité de santé et sécurité du travail – Adoption**  
IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que soit adoptée la Politique à l’égard du comité de santé et sécurité du travail.  
  
(Adoptée)
- 2025-06-02-23
- 8.6. **Politique générale en matière de SST - Adoption**  
IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que soit adopté la Politique générale en matière de SST.  
  
(Adoptée)
- 2025-06-02-24
- 8.7. **UQAM-ETS - Étude pour l’identification de l’influence de l’eau de surface sur vos sources souterraines d’eau potable municipale - Demande de collaboration**  
**CONSIDÉRANT QUE** l’Université du Québec à Montréal (UQÀM), en partenariat avec l’École de technologie supérieure (ÉTS) et l’Université Laval, a approché la Ville de Richmond afin qu’elle collabore à un projet d’étude pour l’identification de l’influence de l’eau de surface sur les sources souterraines d’eau potable municipale;  
**CONSIDÉRANT** le grand intérêt de la municipalité à participer au projet;  
**POUR CES MOTIFS, IL EST** proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond manifeste son grand intérêt à participer au projet d’étude pour l’identification de l’influence de l’eau de surface sur les sources souterraines d’eau potable municipale mené par l’Université du Québec à Montréal (UQÀM), en partenariat avec l’École de technologie supérieure (ÉTS) et l’Université Laval, et qu’elle y alloue les ressources humaines nécessaires.  
  
(Adoptée)



No de résolution  
ou annotation

2025-06-02-25

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

### 8.8. Syndicat national des employés de la Ville de Richmond – Convention collective de travail 2025-2030

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'approuver la nouvelle convention collective de travail du Syndicat national des employés de la Ville de Richmond pour les années 2025 à 2030; QUE la conseillère Dubois, le conseiller Mallette et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents donnait effet à la présente, le tout sujet à l'approbation et la validation des textes finaux à être soumis.

(Adoptée)

2025-06-02-26

### 8.9. Mandat – Équité salariale

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'autoriser le directeur général à faire une demande de prix pour la réalisation d'une équité salariale.

(Adoptée)

## 9. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

### 9.1. Sûreté du Québec – Bail - Location

Le directeur général mentionne qu'il a reçu le bail signé avec la Société québécois d'infrastructures, concernant les locaux occupés par la Sûreté du Québec dans l'édifice de l'Hôtel de Ville, pour une durée de 5 ans, débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2023, assorti de deux options de renouvellement de 3 ans chacune.

## 10. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUI, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

2025-06-02-27

### 10.1. Imposition de tarifs douaniers par le gouvernement américain – Renforcement de l'économie locale – Demande d'appui - Ulverton

CONSIDÉRANT QUE le Québec et le Canada font face à une attaque sans précédent de la part du gouvernement américain qui vise à leur imposer des tarifs douaniers;

CONSIDÉRANT QUE cette agression commerciale pourrait entraîner des pertes financières et techniques importantes aux entreprises de notre région ainsi que de nombreuses pertes d'emploi pour nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette hostilité des États-Unis en matière de coopération économique fragilise la confiance des entreprises en matière d'approvisionnement à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est sensible au développement de l'économie de la région, de la province et du pays, et ce, dans l'intérêt de toutes parties prenantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond est soumise aux lois et règlements provinciaux concernant la gestion contractuelle dans le secteur public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseils ont pris connaissance du message publié le 2 février 2024 par le premier ministre, M. François Legault, dans lequel il demande de « proposer une façon de pénaliser les entreprises américaines qui font affaire avec l'État québécois »;

CONSIDÉRANT QU'il est judicieux de renforcer l'économie de nos régions avec des incitatifs ou des contraintes législatives, telles que proposées par la Fédération québécoise des municipalités du Québec;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

conseil que la Ville de Richmond souhaite privilégier l'achat de biens et de produits fabriqués localement, soit dans la région de l'Estrie, dans la province du Québec ou au Canada;

**DEMANDE** au gouvernement du Québec de lever les contraintes réglementaires pouvant empêcher les municipalités de favoriser l'achat et l'approvisionnement local;

**DEMANDE** aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François d'adopter, elles aussi, une résolution favorisant l'approvisionnement local;

**ET QU'**une copie de cette résolution soit adressé au député de Richmond-Arthabaska, Eric Lefebvre, au député de Richmond, André Bachand, ainsi qu'à la MRC du Val-Saint-François et aux municipalités qui la composent.

(Adoptée)

### 10.2. Corporation de développement industriel de la région de Richmond - Parc Industriel Marc-André-Martel – Invitation à l'inauguration

Les membres du conseil prennent connaissance de l'invitation de la Corporation de développement industriel de la région de Richmond à l'inauguration du Parc Industriel Marc-André-Martel, qui aura lieu le 12 juin 2025 au 655, rue Craig.

### 10.3. Centre d'Art de Richmond et la paroisse Sainte-Bibiane – Vente de fleurs - Commandite

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

### 10.4. Club Joyeux de l'Âge d'Or de Richmond-Melbourne inc. – Reddition de compte

Les membres du conseil prennent connaissance de la reddition de compte du Club Joyeux de l'Âge d'Or de Richmond-Melbourne inc.

### 10.5. Fête Nationale & Confédération – The Record et Journal Actualités-L'Étincelle - Publicité

Le conseil ne donne pas suite à ces demandes.

### 10.6. Trans-Appel – Nouveau plan de développement – Résolution 2025-05-05-20 – Suivi

**CONSIDÉRANT** les obligations de chacune des municipalités au Québec découlant de l'article 48.39 de la *Loi sur le transport*, demandant l'organisation et l'offre d'un transport adapté sur chacun des territoires;

**CONSIDÉRANT**, pour le Val-St-François, que les municipalités entendent désigner la Ville de Windsor comme « organisme mandataire » en transport adapté sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC du Val-St-François;

**CONSIDÉRANT** l'exigence dans le PSTA 2025-2027 d'avoir une demande de financement et une entente triennale de service de transport adapté;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Trans-Appel Inc opère sur le territoire de la MRC du Val-St-François pour le transport adapté et collectif;

**CONSIDÉRANT** la planification financière de Trans-Appel Inc pour les 3 prochaines années, tel que présentée dans les documents soutenant la demande de financement et cette résolution;

**POUR CES MOTIFS, IL EST** proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil :

- **D'ABROGER** sa résolution n° 2025-05-05-20;
- **DE DÉSIGNER** Ville de Windsor comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le

2025-06-02-28



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation et l'opération du service de transport adapté;

- **D'ADOPTER** la tarification des déplacements des personnes admissibles fixée, pour l'année 2025 à 2027, à 4 \$ pour un déplacement intra MRC et à 9 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke), tout en étant possible de modifier en cours de période par une autre résolution;
- **D'ADOPTER** les prévisions budgétaires 2025-2027 de Trans-Appel Inc. joints à la demande;
- **D'ENTERINER** les prévisions de déplacements comme suit :
  - 2025 : 17 000 déplacements
  - 2026 : 18 000 déplacements
  - 2027 : 23 000 déplacements
- **DE DEMANDER** une contribution au MTMD selon le programme PSTA 2025-2027 selon les montants inclus dans la liste des revenus

### BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

2025	TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2025	
	Achalandage	Demandes
REVENUS	17 000	Transports
CONTRIBUTION - USAGERS	61 316 \$	
CONTRIBUTION DU MILIEU	0 \$	
CONTRIBUTION MRC	231 289 \$	
CONTRIBUTION MTQ	353 600 \$	
REVENUS int. - Autres rev.	0 \$	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$	
Appropriation SURPLUS		
Appropriation SURPLUS MTQ	0 \$	
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>646 205 \$</b>	

### BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

2026	TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2026	
	Achalandage	estimé
REVENUS	20 000	
CONTRIBUTION - USAGERS	61 005 \$	
CONTRIBUTION DU MILIEU (MRC)	0 \$	
CONTRIBUTION MRC	249 611 \$	
CONTRIBUTION MTQ	429 000 \$	
REVENUS int. - Autres rev. (trans-Appel)	0 \$	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$	
Appropriation SURPLUS STC - TA-		
Appropriation SURPLUS MTQ - TA-	0 \$	DÉFICIT
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>739 616 \$</b>	

### BUDGET PRÉVISIONNEL 2027

2027	TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2027	
	Achalandage	estimé
REVENUS	23 000	
CONTRIBUTION - USAGERS	61 131 \$	
CONTRIBUTION DU MILIEU (MRC)	0 \$	
CONTRIBUTION MRC	467 692 \$	
CONTRIBUTION MTQ	508 300 \$	
REVENUS int. - Autres rev.	0 \$	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$	
Appropriation SURPLUS STC - TA-		
Appropriation SURPLUS MTQ - TA-	0 \$	DÉFICIT
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 037 123 \$</b>	

des budgets suivants :

- **D'ADHERER** au service pour l'année 2025 à 2027 et de payer la contribution municipale établie à 6,98 \$ par habitant pour 2025, et payer la contribution municipale de chaque année 2026 et 2027, divisée en octobre de l'année précédente selon le coût par capita du service pour chaque municipalité;
- **D'ADOPTER** le plan de développement du transport collectif présenté au soutien de la résolution et de la demande de financement, incluant les horaires de services;
- **DE S'ENGAGER** à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance;
- **DE CONFIRMER** au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement des municipalités du Val-St-St-François à



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel;

- **DE DEMANDER** au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté - Volet 1, qui s'élève à 353 600 \$ pour l'année 2025, à 429 000 \$ pour l'année 2026 et à 508 300 \$ pour l'année 2027;
- **D'AJOUTER** à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, et un montant additionnel pour les déplacements hors territoire, le cas échéant;
- **D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier de la ville de Richmond à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à Trans-Appel Inc afin qu'il la fasse parvenir au ministère des Transports et de la Mobilité durable lors de la demande de financement;
- **ET DE PREVOIR LES CREDITS** budgétaires requis au budget chacune des années 2025 à 2027.

(Adoptée)

### 10.7. Les Semeuses de Pas - Rose trip Maroc 2025 - Demande de commandite

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

## 11. CORRESPONDANCES DIVERSES

### 11.1. Expo des Jeunes de Richmond - Remerciements

Le directeur dépose une lettre reçue de l'Expo des Jeunes de Richmond remerciant la municipalité pour la contribution versée.

### 11.2. Sclérose en plaques Canada (Division du Québec) - Remerciements

Le directeur dépose un courriel reçu de la Sclérose en plaques Canada remerciant la municipalité son soutien.

## 12. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

2025-06-02-29

### 12.1. Liste des chèques et dépôts directs émis

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 256 758,44 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques émis datée du 30 mai 2025.

(Adoptée)

2025-06-02-30

### 12.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Boutin et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement par chèques ou dépôts directs des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 103 836,06 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques et dépôts directs à autoriser datée du 30 mai 2025.

(Adoptée)

2025-06-02-31

### 12.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver le paiement des factures de plus de 5 000 \$, totalisant



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

207 643,25 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus, telles qu'énumérées ci-dessous.

<b>Factures 2025</b>	<b>Avant taxes</b>	<b>Après taxes</b>
<u>MINISTRE DES FINANCES</u>		
Sûreté du Québec (Moitié)	132 735,00 \$	132 735,00 \$
<u>CIMCO RÉFRIGERATION</u>		
Reconditionnement compresseur #3 à l'aréna	8 685,00 \$	9 985,58 \$
<u>AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.</u>		
Suivi du dépôt de neige - Fonte 2025	5 850,00 \$	6 726,04 \$
<u>BENCO PIÈCES ET SERVICES</u>		
Location déneigeuse - 16 avril-13 mai 2025	4 900,00 \$	5 633,78 \$
<u>COUVENT MONT PATRICE</u>		
Subvention 2025 - Moitié	12 500,00 \$	12 500,00 \$
Subvention Entente - Moitié	30 000,00 \$	30 000,00 \$
<u>PREVIA SOLUTIONS INC.</u>		
Avant-projet - Chemin Thomas	6 701,31 \$	7 704,84 \$
<u>CLUB DE SOCCER LE CELTIC</u>		
Dépenses 2024	6 271,94 \$	6 271,94 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>207 643,25 \$</b>	<b>211 557,18 \$</b> (Adoptée)

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS - SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

13.1 Plusieurs citoyens concernés par le projet de développement du chemin Thomas adressent leurs questions et commentaires aux membres du conseil et font part de leurs préoccupations.

### 14. AFFAIRES NOUVELLES

#### 14.1 Départ de membres du CCU

Le conseiller Guy Boutin souhaite présenter une motion de félicitations à M. Rosaire Cabana, Mme Céline Bourbeau et M. Michel Dufort, pour leur contribution en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme.

#### 14.2 Journée de l'environnement

Les membres du conseil félicitent les organisateurs pour la tenue de la Journée de l'environnement.

### 15. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, à 20 h 11, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)

(SIGNÉ)

**MAIRE**

(SIGNÉ)

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 812.

(SIGNÉ)

Rémi-Mario Mayette, OMA  
directeur général et greffier-trésorier

2025-06-02-32